

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Nonidi 29 Floréal, an V.

(Jeudi 18 Mai 1797).

Installation des deux conseils de la république cispadane. — Contribution de 500 mille florins demandée à la ville de Francfort par l'archiduc Charles. — Attaque des Anglais par les Espagnols, à Demerari. — Prise de cinquante bâtimens anglais et américains par deux frégates françaises. — Epidémie parmi les bêtes à cornes dans les environs de Strasbourg. — Arrestation des trois inquisiteurs d'état de la république de Venise.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

I T A L I E.

De Côme, du 23 avril.

Notre municipalité a fait publier la lettre suivante que le représentant *Magnocavallo* lui a adressée de Milan. « Je vous fais part, citoyens, de l'heureuse nouvelle que je reçois à l'instant de la signature de la paix & de l'indépendance de la Lombardie reconnue par l'empereur. Que l'allégresse, qui nous anime tous ici, électrise également vos esprits. *Vive la république!* »

De Naples, le 25 avril.

Les nouvelles que nous avons reçues de Foggia, où le roi s'est transporté, nous annoncent que les habitans ayant appris que S. M. devoit honorer leur ville de sa présence, préparèrent pour son logement un palais magnifique, & que les principaux seigneurs vinrent au-devant de lui avec un cortège brillant. Dimanche, la reine partit d'ici avec une suite nombreuse, pour rejoindre S. M. Hier le ministre de l'empereur est aussi parti pour Foggia. Ils doivent tous se rendre à Manfredonia, pour y attendre l'arrivée de la jeune archiduchesse, destinée à notre prince royal.

De Livourne, le 26 avril.

Le général Cervoni est arrivé hier ici de Cènes, avec son équipage qu'on a aussi-tôt embarqué sur un bâtiment destiné pour la Corse: le soir le général a monté à bord, & l'on dit qu'il pourra partir dans la nuit pour cette île.

Un bâtiment prussien est arrivé ici en quarante jours des côtes d'Angleterre. Le capitaine a déclaré qu'il avoit vu dans le détroit de Gibraltar différens corsaires espagnols, & que la veille il avoit rencontré, à quarante milles à l'est de l'île de Corse, le convoi anglais parti dernièrement de *Porto-Corrujo*, & qu'ayant parlé au capitaine des frégates qui l'escortoient, il avoit appris que sa destination étoit pour Gibraltar vers lequel il faisoit route.

De Bologne, le 29 avril.

Le grand conseil des soixante & celui des trente s'étant installés & ayant élu leurs présidens, il a été décidé que ces fonctions ne seroient maintenant que pour 15 jours. Les deux conseils ont reçu ensuite une députation du sénat, qui, après un discours de félicitation, leur a déclaré, au nom du sénat, qu'il remettoit dans leurs mains l'autorité souveraine dont, jusqu'alors, il avoit été dépositaire.

S U I S S E.

De Bâle, le 11. mai.

La ville de Berne a réellement été proposée par l'empereur pour le lieu où le grand congrès entre la France & ses alliés d'un côté, & l'Autriche & l'Empire avec leurs alliés, de l'autre, doit se tenir. On ignore encore si le gouvernement français a donné son consentement à cette proposition.

D'après les lettres de Francfort, arrivées hier dans notre ville, l'archiduc Charles vient de demander à cette ville la somme de 500 mille florins d'Empire, comme contribution pour les frais de la guerre. On assure que la ville de Francfort refusera de payer cette somme.

D'après les mêmes lettres, les troupes françaises & autrichiennes, cantonnées dans les environs de Francfort, ne vivent pas dans la meilleure harmonie. Il y a très-souvent des violences exercées de part ou d'autre, relativement aux transports des vivres & marchandises, à la navigation du Rhin, &c.

Les français ont mis 2000 paysans en réquisition pour raser les fortifications de Giesen, & l'on y travaille avec beaucoup d'activité.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 28 avril.

Une lettre de Demerari, du 29 janvier, porte que les Anglais y ont été attaqués par les Espagnols, que ceux-ci ont été repoussés & obligés de se retirer en désordre dans leurs vaisseaux, & qu'on est disposé à traiter de même tous ceux qui se présenteroient.

On a reçu des lettres de Calcutta, du 28 septembre: suivant le rapport de l'*Essex*, bâtiment américain, qui avoit quitté Madras le 29, on a vu une escadre française, à 10

lieues au sud de Madras. Cette escadre étoit composée du vaisseau *le Port*, de 54 canons, & des frégates *la Cybele*, *la Seine* & *la Victoire* de 45, *la Prudente* & *la Régénérée* de 40. L'armée d'observation qui se forme à Madras, est de 12,000 hommes. Elle est commandée par le général Clarke. Tippoo sultan est parti de sa capitale à la tête d'une armée de 14 à 20 mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie, pour recueillir, dit-on, ses revenus.

Des lettres authentiques de la Martinique, en date du 6 février, nous apprennent que les frégates françaises, *la Thétis* & *la Pensée*, ont pris près de cette île, dans un court espace de tems, environ 50 bâtimens tant anglais qu'américains.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 24 floréal.

Les lettres de Coblenz marquent que le passage du Rhin au Thal de Vallendar est absolument libre depuis la conclusion de l'armistice. La plus parfaite intelligence regne entre les officiers français & autrichiens; ils font souvent des parties ensemble dans la ligne de démarcation.

Depuis deux jours l'on a encore ramené en cette ville, environ 5 à 6 cents prisonniers de guerre autrichiens de toutes les armes. L'on a remarqué parmi eux, quelques émigrés français des corps de Carneville & de Rohan, à la solde de l'empereur, qui ont été pris dans les combats sur la rive droite du Rhin.

Plusieurs mandats d'arrêt viennent encore d'être lancés contre des curés & d'autres ecclésiastiques de cette ville, qui ont exercé leur ministère sans avoir préalablement fait la déclaration exigée par la loi sur la police des cultes. Un grand nombre est actuellement dans les prisons. Ces arrestations multipliées entretiennent un esprit de mécontentement dont il seroit cependant urgent de prévoir & de prévenir les effets.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Strasbourg, le 20 floréal.

Il s'est manifesté dans nos cantons une très-violente épidémie parmi les bêtes à cornes, au point que nous sommes menacés de n'avoir bientôt ni lait ni beurre; & ce qui augmente les inquiétudes, c'est que ce fléau paroît se porter aussi sur les chevaux: on l'attribue au tems déplorable qui regne ici, où, depuis quinze jours, il fait un froid très-vif, mêlé de pluies & de vents très-impétueux; ce qui ralentit un peu nos communications avec la rive droite du Rhin, d'où on prétend que la maladie des bestiaux a pénétré de notre côté.

DÉPARTEMENT DE LOIR ET CHER.

De Vendôme, le 25 floréal.

La séance du 24 a encore été troublée par un incident assez bizarre. Depuis les tentatives faites par les détenus pour s'évader de prison, ils ne pouvoient plus communiquer qu'avec leurs défenseurs. L'ex-conventionnel Laignelot avoit imaginé de prendre sa femme pour conseil; on avoit consenti à cette nouveauté, mais on avoit soin qu'elle ne fit passer à son mari aucune lettre qui n'eût été examinée par la municipalité. Dans cette séance du 24, la femme Laignelot avoit glissé dans la main de Ricord une lettre pour son mari. Le commandant de la gen-

darmerie s'en étant aperçu, a arraché la lettre des mains de Ricord. Tous les prévenus se sont aussitôt levés en fureur, ont crié à la tyrannie, &c. Le président ayant enfin obtenu silence, a rappelé que les détenus ne pouvoient recevoir aucune lettre cachetée, & la lettre a été remise à la femme Laignelot, qui l'a mise en pièces. Ricord a pris ensuite la parole; il a, comme Vadier, fait le plus pompeux éloge de la convention, qui, sans les dissensions qui se sont élevées dans son sein (il vouloit parler du 9 thermidor), eût abaissé, dit-il, tous les trônes de l'Europe devant la majesté des peuples. Il a rappelé les espérances que le 13 vendémiaire avoit données aux patriotes, & que la conduite du directoire avoit confirmées: «il avoit promis de raviver le patriotisme, & ses actes étoient conformes à ce langage; mais alors il étoit lui-même & ne suivoit que les impulsions de son cœur, lorsque, pour le malheur de tous, Cochon vint à la police. Il commença par chasser tous les républicains dont son prédécesseur avoit rempli tous ses bureaux; alors s'organisa l'espionnage & le griselisme. L'orateur ne paroissoit pas douter que les patriotes n'eussent eu un succès complet si Merlin fût resté un mois de plus à la police; il a fini par demander l'oubli du passé, seul moyen de sauver la république.

Dans la séance du 26, tous les autres prévenus ont achevé leur défense. Le président a ensuite donné la parole aux défenseurs officieux. Ballyer père a défendu dix à douze prévenus, il n'a fait que répéter Babeuf & Buonarotti. Réal parlera ensuite.

De Paris, le 28 floréal.

On écrit d'Italie que Buonaparte a exigé du sénat de Venise l'arrestation des trois inquisiteurs d'état, ainsi que du capitaine du port & de ceux qui ont fait tirer sur un bâtiment français qui s'étoit présenté pour entrer dans le port. Le sénat a fait tout ce que le général a exigé. Par égard, en ce moment, le gouvernement de Venise n'existe plus.

Pour prémices de la paix, il s'élève déjà un combat entre les deux premières autorités de la république. Le directoire refuse de reconnaître une loi du corps législatif: ce pouvoir chargé de faire exécuter les loix donne-t-il le droit d'y désobéir. Et dans quel tems encore s'allume cet orage. Lorsque le renouvellement du corps législatif ouvre mille chances nouvelles, et promet une résistance plus forte aux efforts d'une autorité ambitieuse qui voudroit s'agrandir au dépens de la constitution. Quoi! a-t-on voulu enlever au gouvernement une de ses attributions constitutionnelles? L'a-t-on même voulu priver de l'une de ces prérogatives qui lui ont été données inconstitutionnellement par la complaisance sans exemple du corps législatif? Non, il s'agit de la manière d'exécuter un tirage au sort, & ce grave objet ouvre un conflit de juridiction dont l'effet, s'il étoit prolongé, amèneroit les plus grands troubles politiques. Veut-on que les premiers jours de la nouvelle session appartenaient à la discorde?

Le peuple ose encore une fois s'abandonner à l'espérance; il ne pardonneroit pas d'avoir été trompé dans son sentiment & d'être réduit au rôle de spectateur des nouvelles divisions qui déchireroient la république. C'est sous de tels auspices qu'a été renversée une première constitution, qui avoit été méditée pendant trois ans, &c.

n'a compté que quelques mois de la plus déplorable existence. Quelle indignation causeroit donc au peuple, aujourd'hui, une autorité réfractaire qui donneroit le signal de l'inexécution des loix ? Qui se rangeroit du parti d'un gouvernement qui interromproit pour un objet si misérable, la paix renaissante & le cours de nos espérances. Il fatigueroit jusqu'à la complaisance de ses agens les plus dévoués ; il resteroit seul dans la lutte qu'il auroit élevée : chacun de ses efforts ne feroit qu'animer de nouvelles haines contre lui ; le corps législatif passeroit en un instant du combat à la victoire. Mais une telle victoire lui seroit funeste à lui-même ; il auroit besoin d'arrêter sa propre impétuosité, & le gouvernement prendroit un caractère d'instabilité, symptôme infallible de décadence.

Je ne puis me persuader que le directoire compromette ainsi son existence & notre repos. Il a besoin de méditer aujourd'hui sa situation ; elle change avec les événemens. Né au milieu des orages, sa puissance constitutionnelle a été transformé bientôt en une véritable dictature. Il a long-tems gouverné à coups de messages, & l'on citeroit un petit nombre des loix de la session qui finit, qui n'ayent été emportées par son impérieuse initiative. Lui-même, il a fait des arrêtés qui sont des loix ; il s'est subordonné le pouvoir judiciaire que la constitution avoit créé indépendant : on ne voyoit plus enfin dans la république que le directoire : la majorité conventionnelle le traitoit avec autant de faveur que l'un de ses comités de salut public.

Tout chang' aujour d'hui, & la balance tend à se rétablir dans son équilibre. Le directoire voudra-t-il se maintenir dans tout l'orgueil & les abus de sa domination ? S'exposera-t-il à de continuelles attaques ? ne changera-t-il rien dans ses procédés, lorsqu'au lieu d'une majorité docile, il ne trouvera qu'une majorité jalouse de ses droits. Le seul moyen pour lui, c'est de rentrer dans les attributions constitutionnelles, & c'est-là qu'il ne sera jamais attaqué avec succès. Une assez cruelle expérience nous a fait sentir le besoin d'énergie dans le gouvernement. Il n'y aura plus de gloire dans l'opposition, lorsqu'elle ne pourra attaquer le directoire sans blesser la constitution. Un gouvernement est près de sa chute s'il fait rougir jusqu'à ses propres amis. Le besoin du repos lui fait des partisans, mais il faut que l'amour de la justice en augmente le nombre.

Dans un système représentatif, le gouvernement ne peut être inaccessible aux cris de l'opinion, comme un despote de l'Asie, qui, retranché au fond de son palais, brave les murmures de l'empire. Le secret de diriger l'opinion c'est de céder à tout ce qu'elle prescrit de juste ; moins elle obtient, plus elle s'irrite ; plus elle devient menaçante, & ses flots se grossissent au moment de l'orage.

C'est sur-tout dans le choix de ses agens & de ses ministres, que le gouvernement doit consulter l'opinion. Il est aisé de prévoir tout ce que le directoire essuiera de contradictions & d'attaques, s'il s'obstine à conserver ce ministre qui, par sa conduite arbitraire et inconstitutionnelle, a presque diffamé le plus beau des titres, celui de ministre de la justice. Il faut céder par conviction, quand on ne veut point céder un jour par faiblesse ; l'opiniâtreté tudesque n'est point le caractère, n'est point la dignité.

LACRETELLE le jeune.

On assure que le directoire, éclairé par les débats que

son message sur la loi du 24 floréal a occasionnés, & par les réflexions de ses amis les plus éclairés, a reconnu tous les inconvéniens de la fausse mesure où il s'étoit laissé entraîner ; on ne peut concevoir par quels motifs. Il a signé & scellé la loi, dès qu'il a connu le résultat du comité secret du conseil des cinq cents. Parmi les réflexions sérieuses que fait naître la démarche du directoire, nous ne nous arrêtons que sur la plus simple & la plus frappante. Si cette démarche avoit pu déterminer le corps législatif à rapporter la loi du 24 floréal, il en résulteroit un changement capital dans la nature même du gouvernement. En accordant au directoire le droit de jurer si une loi étoit inconstitutionnelle, & s'il la jugeoit telle, de refuser de la sceller & de la promulguer, c'étoit lui attribuer un droit de censure sur le corps législatif & une espèce de veto sur ses actes, dont il est aisé de prévoir les abus & les dangers. Le pouvoir exécutif, au lieu d'être le second dans l'ordre des pouvoirs constitutionnels, devenoit dans le fait le pouvoir suprême.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

De Paris, le 27 floréal, an 5.

Je lis, citoyen, dans votre feuille de ce jour, que l'on dit que je suis nommé consul-général en Syrie : d'autres feuilles ont déjà répandu des bruits contraires, en prétendant que j'avois formé un établissement à Paris, &c. Ces faits opposés se détruisent les uns par les autres. J'y ajoute ma dénégation, que je vous prie d'insérer dans votre prochaine feuille.

PELET, (de la Lozère) membre du conseil des cinq cents.

La prétendue nomination de Pelet à une place qu'il ne peut pas désirer, n'est peut-être qu'un moyen de malveillance pour l'écartier d'une autre place à la nomination du conseil des cinq cents, & à laquelle semblent l'appeler les vœux d'un grand nombre de ses anciens collègues. On doit sans doute une distinction & une récompense au zèle courageux & éclairé avec lequel ce représentant a défendu en toute occasion la cause de la justice, de la liberté et de la constitution.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LAMARQUE.

Suite de la séance du 27 floréal.

Après la lecture du message du directoire & du manifeste de Buonaparte, on demande le renvoi à une commission.

Dumolard monte à la tribune & dit : « Après la lecture de ce manifeste, après le récit officiel de tant d'horreurs, on a peine à faire céder son indignation au sentiment de ses devoirs. Quand nous ne serions pas les représentans de cette foule de victimes atrocement égorgées, quand le sang français ne couleroit pas dans nos veines, nous serions hommes : en faudroit-il davantage pour dire anathème au ramas de cannibales dont les forfaits nous font frémir ? Non qu'il soit dans nos cœurs d'imiter, dans une vengeance légitime, les excès & la perfidie d'un gouvernement qui s'est joué de tous les droits des nations, de tous les sentimens d'humanité ; si le sang de nos freres crie vengeance, le gouvernement français, grand & généreux, la leur assurera, telle que leurs mânes la désirent, conforme

au droit des gens, ainsi qu'aux loix de la guerre.....

» Mais je m'apperçois, représentans du peuple, qu'entraîné par l'indignation profonde qui nous anime tous, je perdois de vue notre organisation politique & la nature de vos pouvoirs. C'est au directoire exécutif qu'appartient le droit de proposer la guerre & la paix, & vous lui donnerez toujours l'exemple du respect pour les principes & la constitution. Attendez donc avec confiance qu'il provoque vos suffrages, si l'honneur du nom français ne permet pas d'éloigner de tous les points de l'Europe continentale le fléau déplorable de la guerre. Nommer une commission pour l'examen du manifeste du général de l'armée d'Italie, ce seroit aujourd'hui, de la part du conseil, une usurpation indirecte des attributions du directoire exécutif. Les auteurs de cette proposition l'ayant retirée, je n'ai plus qu'une observation à faire. Je desire que notre généreux scrupule en fait d'usurpation de pouvoirs soit une leçon salutaire pour toutes les autorités constituées de la république.

La proposition de Dumolard est adoptée.

Le conseil adopte un projet de résolution portant qu'il sera accordée un secours aux députés de la prétendue assemblée électorale de Saint-Domingue.

Les dépenses de plusieurs ministres sont fixées pour l'an V.

Thibaudeau a prononcé la première partie d'un discours sur les opérations de la compagnie Dijon; la suite de cette discussion est ajournée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen COURTOIS.

Séance du 27 floréal.

La discussion ayant été ouverte sur le rapport des articles restans de la loi du 3 brumaire, fut interrompue par un message du directoire, qui envoie le manifeste du général Buonaparte contre la république de Venise. L'impression du message a été ordonnée au nombre de six exemplaires.

Séance du 28 floréal.

Le conseil ajourne un projet de résolution relatif à un monument à élever sur la place de la Concorde, à la gloire de nos armées.

Après d'assez vifs débats, il a adopté le projet de résolution sur le mode à suivre pour la vérification des pouvoirs des députés nouvellement élus au corps législatif; en voici les principales dispositions:

Les nouveaux députés au corps législatif, arrivés dans la commune où il tient ses séances, se présentent aux archives du corps législatif, y déclarent leurs noms, prénoms, âge, le nom de l'assemblée électorale qui les a élus; signent leur déclaration, & déposent l'extrait du procès-verbal de leur nomination, s'ils en sont porteurs.

L'archiviste leur délivre un certificat de la déclaration & de la remise.

En exécution de l'article 57 de l'acte constitutionnel, ils se réunissent, le premier prairial de chaque année, aux représentans du peuple dans le lieu des séances du conseil auquel ils sont députés.

L'archiviste du corps législatif dépose sur le bureau du conseil des cinq cents, tous les procès-verbaux des assemblées électorales qui lui sont parvenus.

Le conseil des cinq cents nomme autant de commissions de neuf membres, qu'il y a de fois trois procès-verbaux dans le nombre remis par l'archiviste.

Aussi-tôt que les commissions ont terminé leur travail, les rapports commencent. Le conseil des cinq cents statue sur ceux qui ne présentent aucune difficulté.

La discussion des autres est ajournée au lendemain, & jours suivans, pour être continuée sans interruption.

Les députés reconnus valablement nommés sont admis sur-le-champ.

Le conseil des cinq cents envoie par un messenger d'état au conseil des anciens, tant les procès-verbaux des opérations des assemblées électorales reconnues valides, que l'état indicatif des assemblées électorales qui ont fait une double élection.

A la réception du message, le conseil des anciens nomme autant de commissions de six membres, qu'il y a de fois trois procès-verbaux dans le nombre qui lui a été transmis, pour les examiner.

Les deux conseils vaquent aux susdites opérations, chacun pour ce qui le concerne, dans la même séance, & sans se séparer.

Bourse du 28 floréal.

Amsterdam.....60 $\frac{1}{4}$, 60 $\frac{1}{4}$.	Lond.....25 l., 24 l. 10 s.
Idem courant...58 $\frac{1}{4}$, 59 $\frac{3}{8}$.	Inscrip.22 l. 17 s. $\frac{1}{2}$, 23 l., 24 l.
Hamb.....187, 187 $\frac{1}{2}$, 185.	10 s.
Madrid.....11 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{4}$...21 l. 5 s., 15 s., 22 l.
Mad. effect.....14 l.	10 s., 15 s.
Cadix.....11 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{4}$19 l. perte.
Cadix effect...13 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Or fin.....102 l. 15 s.
Gènes.....92 $\frac{1}{4}$, 91 $\frac{1}{4}$.	Ling. d'arg.....50 l. 10 s.
Livourne....101 $\frac{1}{2}$, 100 $\frac{1}{2}$.	Piastre.....5 l. 5 s.
Bâle.....1 $\frac{1}{4}$, 3 $\frac{1}{4}$.	Quadruple.....79 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Lyon.....au pair.	Ducat d'Hol...11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Marseille.....au pair.	Souverain.....33 l. 15 s.
Bordeaux.....au pair.	Guinée.....25 l. 2 s.
Lausanne.....2 $\frac{1}{4}$, 4 $\frac{1}{4}$.	

Esprit $\frac{3}{4}$, 405 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 315 liv. — Huile d'olive, 1 liv 5 s. — Café Martinique, 1 l. 19 s. — Idem St-Domingue, 1 liv. 17 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 6 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 4 s. — Savon de Marseille, 18 s. — Chandelle, 13 s. — Sel, 5 l. le $\frac{1}{2}$.

Voyage en Portugal, pendant les années 1789 & 1790; traduit de l'anglais, un volume in-4°, orné de vingt-trois figures. Prix, 12 liv. broché.

Idem, 2 vol. in-8°. fig. 9 liv. br.

Idem, in-4°. papier vélin, avec fig. avant la lettre; 30 liv.

Idem, 2 vol. in-8°, fig. avant la lettre; 24 liv.

On ajoutera 2 liv. 10 s. pour le recevoir franc de port. Cet ouvrage se vend à Paris, chez Denné jeune, rue Vivienne, maison de la ci-devant caisse d'escompte, & Poisson, libraire, quai de l'École, n° 15.

Le Dénouement de la révolution française, par B. S. L. Debauve; prix 1 liv. & 1 liv. 5 s. franc de port; chez Cocheris, imprimeur-libraire, cloître Saint-Benoît, n° 252, section des Thermes, & chez tous les marchands de nouveautés.